

\*\*\* NOUVELLE FORMATION GRATUITE \*\*\* NOUVELLE FORMATION GRATUITE \*\*\*

## MAÎTRES EN AFFAIRES!

Fort d'un premier support audiovisuel portant sur la responsabilité professionnelle, *Maîtres à l'abri!* – lequel a suscité des commentaires forts positifs et un vif intérêt – le *Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* a réalisé cette fois-ci, une deuxième série de capsules portant sur la responsabilité professionnelle de l'avocat exerçant en *Droit des affaires*, domaine de droit le plus à risque après le droit civil depuis les cinq dernières années.

Qu'on lui reproche une opinion erronée suite à une enquête incomplète ou par manque de connaissances juridiques, l'avocat exerçant en *Droit des affaires* doit avoir les compétences requises pour mener à terme le mandat confié. Celui-ci s'inscrit-il dans votre champ de pratique habituel? À défaut, avez-vous demandé l'assistance d'un expert tout en informant votre client par écrit?

À l'instar de *Maîtres à l'abri!* et en rétroaction, des membres de la magistrature éclairent de leurs réflexions certaines des mises en situation.

Cette formation s'adresse **non seulement aux avocats** exerçant en *Droit des affaires*, qu'ils soient débutants ou professionnels aguerris, **mais également à tout autre avocat** qui, sans en faire son champ de pratique habituel, touche de près ou de loin ce domaine particulier, et a pour but de contribuer à limiter le risque de faire l'objet de reproches ou d'une poursuite en responsabilité professionnelle.

*Maîtres en affaires!* est en voie d'accréditation par le Barreau du Québec dans le cadre de la formation continue obligatoire pour une durée de **3 heures**. Cette formation est **offerte gratuitement par le Fonds d'assurance** et est disponible aux dates suivantes :

Date	Lieu	Heure	Heures accréditées
<b>6 décembre 2012</b>	<b>Drummondville</b>	9 h – 12 h	3 h
<b>7 décembre 2012</b>	<b>Bromont</b>	13 h 30 – 16 h 30	3 h
<b>13 décembre 2012</b>	<b>Montréal</b>	9 h – 12 h	3 h
<b>25 janvier 2013</b>	<b>Québec</b>	9 h – 12 h	3 h
<b>30 janvier 2013</b>	<b>Joliette</b>	9 h – 12 h	3 h
<b>1<sup>er</sup> février 2013</b>	<b>Longueuil</b>	9 h – 12 h	3 h
<b>8 février 2013</b>	<b>Baie-Comeau</b>	9 h – 12 h	3 h

Date	Lieu	Heure	Heures accréditées
<b>14 février 2013</b>	<b>St-Hyacinthe</b>	9 h – 12 h	3 h
<b>27 février 2013</b>	<b>Gatineau</b>	9 h – 12 h	3 h
<b>28 février 2013</b>	<b>Drummondville</b>	9 h – 12 h	3 h
<b>1<sup>er</sup> mars 2013</b>	<b>Trois-Rivières</b>	9 h – 12 h	3 h
<b>12 mars 2013</b>	<b>Montréal</b>	17 h 30 – 20 h 30	3 h
<b>13 mars 2013</b>	<b>St-Jérôme</b>	9 h – 12 h	3 h
<b>15 mars 2013</b>	<b>Rimouski</b>	9 h – 12 h	3 h
<b>22 mars 2013</b>	<b>Laval</b>	9 h – 12 h	3 h
<b>27 mars 2013</b>	<b>Sherbrooke</b>	9 h – 12 h	3 h
<b>28 mars 2013</b>	<b>Montréal</b>	9 h – 12 h	3h
<b>12 avril 2013</b>	<b>Longueuil</b>	9 h – 12 h	3 h
<b>19 avril 2013</b>	<b>Québec</b>	9 h – 12 h	3 h
<b>10 mai 2013</b>	<b>Sherbrooke</b>	9 h – 12 h	3 h

**Une solution pratique pour remplir vos obligations de formation continue sans frais!**

Inscrivez-vous en ligne sur le site Web de la formation continue à l'adresse suivante :

<http://www.barreau.qc.ca/formation/activite.jsp?noActiv=2024&namePage=activie.jsp&Langue=fr>

**C'EST UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER, CAR UNE IMAGE VAUT MILLE MOTS... !**